

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 OCTOBRE 2021 – Séance ouverte à 19h06
L'an deux mil dix vingt et un et le dix-neuf octobre le conseil municipal, dûment convoqué, le 12 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Etaient présents : MM BESSON, CHIABOT, DIAZ, GRITTI, LEMERCIER, MASNADA, MEDAVIT, SIONNET.

Mme CHATELAIN, DORIS N, MARTIN, USAL.

Mme Marie-Laurence CHATELAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jours de 3 points :

- Revalorisation du RIFSEEP
- Devis Décor
- Prêt Crédit Agricole Sud Rhône Alpes – Parking de la Chavance

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les 3 points

ENCAISSEMENT CHEQUE – VENTE TABLE

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal que nous avons vendu à un particulier des tables pour une valeur de 40€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'encaisser le chèque

DELIBERATION DE PRINCIPE – DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANT

Le Maire expose au membre du Conseil Municipal la demande de la Trésorerie qui selon Suivant l'article R.2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante en tout état de cause dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. Les provisions portent sur les côtes clients douteux listés retracés dans l'état des restes à recouvrer.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque et donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

La doctrine comptable récente préconise de constituer une provision à hauteur de 15 % des restes à recouvrer des créances de plus de deux ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSINISSEMENT DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Monsieur le Maire présente au membre du Conseil Municipal les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports à l'unanimité

GRENOBLE-ALPES METROPOLE – RAPPORT DE LA CHAMBRE DES COMPTES 2014

Le Maire expose la délibération n°39 du Conseil Métropolitain en date du 24 septembre 2021 concernant le rapport des observations définitives de la CRC sur le contrôle des exercices 2014 et suivants

Celle-ci doit être validé par les collectivités de Grenoble-Alpes Métropole

Le Conseil Municipal accepte le rapport de la chambre des comptes

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE RENFORCEMENT BT POSTE DE LA CHAVANCE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS,

Les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|------------|
| - 1° Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 57 834.00€ |
| - 2° Le montant total de financement extrême serait de : | 48 103.00€ |
| - 3° La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 551.00€ |
| - 4° La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 9 180.00€ |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé, décide à l'unanimité de prendre acte de l'avant projet et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

GRENOBLE-ALPES METROPOLE – RAPPORT DE LA CHAMBRE DES COMPTES 2014

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal les de proposition de prêt fourni par le Crédit Agricole pour un montant de 60 000.00€ sur 8 ou 10 ans, le taux reste le même soit 0.78%

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de choisir la proposition sur 8 ans avec annuités trimestriel

REVALORISATION REGIME INDEMNITAIRE - RIFSEEP

Monsieur le Maire propose d'augmenter le niveau 2 du RIFSEEP voté, actuellement il est à 2258.00€/an, il propose de le passer à 4 500.00€/an à partir du 1^{er} novembre 2021

Le Conseil Municipal accepte d'augmenter le niveau 2 du RIFSEEP mis en place

DECORS BASSIN

Monsieur le Maire propose de refaire appel au peintre pour faire des décors sur les bassins de la commune ainsi que si la jardinière du local technique

Le devis proposé est d'un montant de 1000.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Salle polyvalente : Changement des néons par l'entreprise SEED pour un montant de 875€ H.T

Panneau affichage élections : Achat de 10 panneaux double pour un montant de 900€

SEANCE CLOTUREE A 20H30

A St Pierre de Mésage,
Le 21 octobre 2021

Le Maire,
Christian MASNADA

